

CAP EMPLOI 38 mobilise des mesures spécifiques de compensation du handicap

Dans le cadre de sa mission de Service Public de maintien dans l'emploi, Cap Emploi 38 vient en appui aux employeurs, ainsi qu'aux salariés et aux agents de la Fonction Publique.

Les travailleurs indépendants, qui rencontrent des problématiques de santé les mettant en difficulté dans l'exercice de leur activité professionnelle, peuvent eux aussi recevoir un soutien de Cap Emploi.

De nombreuses mesures d'aide peuvent être mobilisées, et lorsque nous évoquons la prévention et les aménagements de postes, nous pensons immédiatement aux améliorations ergonomiques ou organisationnelles. Cependant, des dispositifs plus particuliers existent !



Aujourd'hui, focus sur une mesure très spécifique : la mobilisation d'une aide humaine



Prenons l'exemple de la situation de Marina JAROSO (en photo ci-contre), exploitante agricole en maraîchage bio, qui rencontrait des difficultés dans l'exercice de ce métier très exigeant physiquement.

« Suite à une évolution de mon état de santé, je n'arrivais plus à suivre. Je souffrais physiquement, et j'étais épuisée moralement. J'ai été contrainte de mettre en sommeil mon activité pendant quelques mois, pour récupérer un peu ».

Cap Emploi 38 a été sollicité, et a réalisé une étude approfondie de l'environnement de travail de Marina. Un état des lieux complet a été dressé, et des aménagements individualisés ont été mis en place.



Dorothee R, chargée de mission Maintien dans l'Emploi chez Cap Emploi 38, témoigne :

« Suite à une première série de mesures d'aménagements mobilisées au bénéfice de Mme JAROSO, nous avons constaté que cela ne suffisait pas. Au regard de l'évolution de son état de santé, des modifications ergonomiques n'étaient plus suffisantes. En liens avec la médecine du travail, nous sommes arrivés au constat que suite à l'apparition de nouvelles problématiques de santé chez Mme JAROSO, la sollicitation d'une aide humaine représentait la meilleure option ».

Notre exploitante agricole bénéficie désormais de l'intervention régulière de Florane, une auxiliaire professionnelle qui est présente pour l'assister dans les tâches contraignantes physiquement (travaux de plein champ, préparation des marchés,...)

Les interventions de Florane, indispensables au maintien de l'activité de Marina JAROSO, sont entièrement prises en charge par l'AGEFIPH (nota : le financement de l'auxiliaire professionnel par l'AGEFIPH est possible à hauteur de 11500€/an maximum).

Et Marina l'affirme :

« Sans ces options de compensation de mes difficultés de santé, je n'aurais pas eu d'autre choix que de fermer mon exploitation. Je remercie l'AGEFIPH pour son soutien financier ; ainsi que la chargée de mission Cap Emploi pour sa disponibilité et son aide dans la coordination du montage des différents dossiers administratifs. »